

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de LE GRAND-SERRE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA
DROME

Séance du 11 Juin 2024

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal :	
En exercice	14
Présents	12
Pouvoir	1
Votants	13
Pour	13
Abstentions	00

Date de la convocation
06/06/2024

L'an deux mille vingt-quatre-----
le 11 Juin à 20 H 00-----
le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement
convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Mme GENTHON Agnès, Maire.
Présents : AGERON Jérémy, BERNARD Daniel,
CETTIER Nicolas, DUMOULIN Patrick, FÉRÈRE
Dominique, ORLOWSKI François, RIOU Gaëtan,
ROSTAING Marc, THOMAS Monique, VALENÇON
Jérémy, VALLERANT Jacques.
Absent excusé : BORRAS Isabelle
Absent : SERREE Stéphane
Pouvoir : BORRAS Isabelle à CETTIER Nicolas
Secrétaire de séance : THOMAS Monique

N° 2024-29

OBJET : Vente terrain La Roche

Cette délibération abroge la délibération n°2023-29 en date du 13/06/2023.

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande M. SILVESTRE Pierre souhaitant acquérir les parcelles cadastrées D 1166 de 3295 m² et la D 1162 de 95 m² appartenant à la commune. Elle rappelle que la parcelle D 1166 est pourvu d'un mur de soutènement en très mauvais état dont la réparation devait être faite par la commune.

Vu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

- de vendre à M. SILVESTRE Pierre les parcelles cadastrées D 1166 et D 1162 moyennant le prix de 1017,00 € (0,30 € le m² soit 3390 m² x 0,30 €).

Ce prix sera converti et il y aura novation de l'obligation de payer la somme de 1017,00 € en l'obligation pour l'acquéreur de procéder à l'exécution des travaux suivants :

Remise en état du mur de soutènement.

Absence d'hypothèque légale du vendeur :

Il est expressément convenu qu'aucune inscription d'hypothèque légale au profit du vendeur ne sera prise à la sûreté et garantie du paiement du prix de la présente vente converti en l'obligation de faire détaillée ci-dessus.

L'Office notarial LATTIER et COSTAN à 26390 HAUTERIVES est chargé de la vente. Les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur.

- autorise Madame le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer toutes les pièces relatives à ce dossier,

Envoyé en préfecture le 17/06/2024

Reçu en préfecture le 17/06/2024

Publié le **17 JUIN 2024**

ID : 026-212601439-20240611-2024_29-DE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de GRENOBLE – 2, Place de Verdun-BP 1135 – 38022 GRENOBLE Cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. En application du décret n°2018-251 du 6 avril 2018, la saisine de la juridiction pourra également ce faire via l'application « Télérecours citoyens » figurant sur le site www.telerecours.fr

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus par les conseillers municipaux présents. Pour extrait certifié conforme.

Fait à Le Grand-Serre,
le 17/06/2024

Le Maire,
Agnès GENTHON

